

Règlement de la Consultation

MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Saint-Etienne-au-Temple

MARCHE FOURNITURE

(en application des articles 4 et 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015
et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatifs aux marchés publics)

OBJET

Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le Groupe Scolaire du Plantinot
Commune de Saint-Etienne-au-Temple

REMISE DES OFFRES

Date et heure limites de réception : 14/10/2016 à 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - Étendue de la consultation et mode de la consultation	3
2.2 - Nature de l'attributaire	3
2.3 - Négociation	3
2.3 - Variantes	3
2.4 – Mode de règlement	4
2.5 – Début de la prestation	4
2.6 – Durée du marché	4
2.7 - Délai de validité des offres	4
2.8 - Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé :	4
ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES	4
3.1 - Documents fournis aux candidats	4
3.2 - Composition de l'offre à remettre par les candidats	4
3.2.1 – Document nécessaire à l'analyse de la candidature	4
3.2.1 – Document nécessaire à l'analyse de la candidature	5
ARTICLE 4 : EXAMEN DES OFFRES	5
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet du marché concerne la fourniture et la livraison de repas conditionnés en liaison froide au service de restauration municipale du Groupe Scolaire du Plantinot de la Commune de St Etienne au Temple et porte sur les prestations suivantes :

- La confection des repas,
- La livraison des repas,
- La prise en compte de mesures en matière de développement durable, tant en matière concrète que de sensibilisation
- La formation aux agents municipaux sur les normes d'hygiène et de sécurité

Lieux d'exécution :

- Cantine du Groupe Scolaire du Plantinot – 12 rue de la Mairie 51460 St Etienne au Temple

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Étendue de la consultation et mode de la consultation

Le marché est passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

2.2 - Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu avec :

- un prestataire unique
- des prestataires groupés solidaires

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Il est interdit de présenter une offre en agissant à la fois en tant que candidat individuel ou membre d'un ou plusieurs groupements.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, aucune forme juridique n'est imposée par le représentant du pouvoir adjudicateur. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du représentant du pouvoir adjudicateur.

La composition du groupement ne pourra être modifiée, entre la date de remise des offres et la date de signature du marché, que dans les conditions prévues à l'article 45-IV du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

2.3 - Négociation

Le marché étant passé selon la procédure adaptée, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les trois (3) candidats les mieux classés à l'issue de l'étude initiale des offres. Un nouveau classement sera établi après négociation et déterminera l'attributaire du marché.

Le RPA se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis une offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable et ne pas les éliminer d'emblée.

NOTA : le RPA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

2.3 - Variantes

Les variantes sont autorisées

- Les candidats répondront obligatoirement à la solution de base
- Si le candidat présente une variante, il présentera deux offres distinctes

2.4 – Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement par mandat administratif sur production de factures.

2.5 – Début de la prestation

La prestation prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

2.6 – Durée du marché

Le marché est conclu pour une période d'un an. Il pourra être reconduit, expressément, deux fois pour une durée d'un an à compter de la date anniversaire sans pouvoir excéder 3 ans.

2.7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.8 - Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé :

L'attention du titulaire est attirée sur son obligation de respecter les dispositions prévues par les lois et les règlements relatifs à la protection de la main d'œuvre et conditions de travail du pays où cette main d'œuvre est employée et en particulier les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT).

Le non-respect de ces obligations entraînera la résiliation du marché

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES

3.1 - Documents fournis aux candidats

Le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) est remis gratuitement à chaque candidat. Il sera consultable sur le site de la Mairie de St Etienne au Temple : <http://www.saintetienneautemple.fr>
Il sera transmis par voie électronique sur demande faite par les candidats à l'adresse suivante : contact@saintetienneautemple.fr

Il comprend :

- le présent Règlement de la Consultation,
- un Acte d'Engagement,
- un Cahier des Clauses Particulières,

3.2 - Composition de l'offre à remettre par les candidats

Les dossiers (candidature et offre) des candidats seront entièrement rédigés en langue française. Les candidats sont informés que l'administration conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : "EURO".

Le dossier à remettre par les candidats contiendra les documents nécessaires :

- d'une part à l'analyse de la candidature (article 6-1),
- et d'autre part au jugement de l'offre (article 6-2).

3.2.1 – Document nécessaire à l'analyse de la candidature

- Lettre de candidature (**formulaire DC1**), incluant notamment :
 - l'information selon laquelle le candidat se présente seul ou en groupement ;
 - une déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales (articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899

du 23/07/2015 et articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés)

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la ou les copies des jugements prononcés à cet effet. Les entreprises devront justifier de leur habilitation à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (article 45-3°-c de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015)
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (**formulaire DC2**), mentionnant le chiffre d'affaires des trois dernières années.
- Liste de références de prestations exécutées au cours des trois dernières années et de même nature que celles faisant l'objet de la présente consultation. Cette liste, qui se limitera à quelques références pertinentes et vérifiables. Elle fera obligatoirement ressortir, pour chaque référence, les caractéristiques principales, son montant, l'époque de réalisation (date), le lieu d'exécution et les organismes pour lesquels les prestations ont été réalisées, avec indication des coordonnées d'un correspondant de l'organisme bénéficiaire.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, les documents et renseignements ci-dessous sont à fournir pour chaque membre du groupement (à l'exception du DC1 qui est commun à tous les membres du groupement).

3.2.1 – Document nécessaire à l'analyse des offres

- Un projet de contrat de marché (acte d'engagement), dûment complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du candidat. Ce cadre de marché sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (voir annexe (DC4) sur www.minefi.gouv.fr en cas de sous-traitance).
- Le Cahier des Clauses Particulières, dûment paraphé.
- Une offre de prix global unitaire
- Un mémoire technique qui détaillera la qualité nutritionnelle des repas et les dispositions que le prestataire apporte pour la qualité des denrées (origine, label...), les repas festifs (animation et amélioration des repas et la formation du personnel.

B - Pièces administratives

En application des articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics, le candidat devra remettre à l'appui de son offre les documents suivants :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1 + DC2)
- S'il est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

ARTICLE 4 : EXAMEN DES OFFRES

Les critères d'attribution du marché seront effectués dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du Code des Marchés Publics et pondérés comme suit :

- Prix des prestations : 50 pts
- Valeur technique de l'offre : 50 pts

Concernant la valeur technique :

S'agissant de la valeur technique de l'offre, je vous informe que le jugement de votre offre au regard de ce critère se fera suivant la grille d'analyse suivante :

Ce critère présentera les sous critères suivants:

- Ses objectifs nutritionnels : 20 points sur 50 (apports lipidiques, apports de fibres et de vitamines, apports de fer, apports calciques),
- La qualité et les origines des denrées qu'elle propose d'utiliser : 20 points sur 50
- La qualité des animations, les dispositions particulières et les améliorations de repas proposés pour les repas festifs et repas à thème : 5 points sur 50
- Dispositions prises pour la formation du personnel de service : 5 points sur 50

L'évaluation se fera sur la base suivante :

Valeur	Note
Excellente	5
Très bon	4
Bon	3
Moyen	2
Médiocre	1
Insuffisant	0

La note du sous critère sera donc calculée comme suit :

Note sous-critère = valeur sous-critère x note attribuée / 5

Concernant le prix de la prestation :

La note relative au critère prix sera proportionnelle au rapport du prix de l'offre moins-disante sur celui de l'offre considérée, l'offre moins disante étant notée 50 :

$$\frac{\text{Offre moins disante}}{\text{Offre considérée}} \times 50$$

**La note finale (sur 100) sera la somme de la note technique et de la note du prix.
Le candidat obtenant la note globale maximale sera classé premier.**

Au terme de l'analyse détaillée des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Lors de l'examen des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

L'offre transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivantes :

Madame le Maire de ST ETIENNE AU TEMPLE
17 rue de la Mairie
51460 ST ETIENNE AU TEMPLE

**Fourniture et livraison de repas en liaison froide
du Groupe Scolaire du Plantinot
commune de Saint-Etienne-au-Temple**

Candidat :

« NE PAS OUVRIR »

devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquée sur la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les candidats doivent dans la mesure du possible, communiquer une adresse de courrier électronique à laquelle ils peuvent être joints tout au long de la procédure. A cette adresse de courrier électronique leur seront notamment communiquées les réponses aux questions complémentaires, le cas échéant.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Madame le Maire
17 rue de la Mairie
51460 – ST ETIENNE AU TEMPLE

Point de contact : Mairie

Téléphone : 03-26-66-33-57

Adresse de courrier électronique : contact@saintetienneautemple.fr

Marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide du Groupe Scolaire du Plantinot – commune de Saint-
Etienne-au-Temple
Règlement de consultation

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres

Les candidats désirant se rendre sur le site devront s'adresser à :

Madame le Maire
17 rue de la Mairie
51460 – ST ETIENNE AU TEMPLE

Point de contact : Mairie

Téléphone : 03-26-66-33-57

Adresse de courrier électronique : contact@saintetienneautemple.fr